



TOUS TERRORISTES ?

Une lettre ouverte a été adressée José Manuel Barroso, exhortant la Commission européenne à prendre position face à un cas de violation des droits humains en Autriche.

Parce que nous refusons que les libertés civiles et politiques soient bafouées en Europe, parce que défendre les animaux contre la maltraitance et la tuerie n'est pas un crime, même quand cela dérange des intérêts économiques,

des citoyens et des associations réunis dans le réseau international Austria Solidarity ont adressé le 18 juillet 2008 une lettre ouverte à José Manuel Barroso (1), président de la Commission européenne pour l'alerter sur les événements qui se déroulent en Autriche.

En effet, le 21 mai dernier une opération policière brutale et massive a frappé la protection animale dans ce pays. Des associations ont vu leur matériel saisi. Dix militants ont été arrêtés. Ces dix personnes ne tombent sous le coup d'aucune loi de droit commun. Pour les emprisonner, les autorités autrichiennes ont eu recours à des lois d'exception, conçues pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé ! Depuis, ces dix personnes moisissent en cellule : deux mois après les arrestations, aucun interrogatoire n'a encore eu lieu ; les avocats des détenus n'ont toujours pas eu accès à l'intégralité du dossier ; la détention préventive a déjà été prolongée deux fois. Sous ce régime d'exception, elle peut être prolongée par reconductions successives jusqu'à une période maximale de deux ans avant qu'un jugement n'intervienne. Quant aux associations touchées – des associations légales et qui ne font l'objet d'aucune poursuite de la part de la justice autrichienne – elles n'ont toujours pas récupéré le matériel indispensable à leur fonctionnement. Il s'avère de surcroît que, depuis deux ans, la police écoute les conversations téléphoniques et lit les courriers électroniques du milieu visé.



Les militants des droits des animaux aujourd'hui en Autriche. Quel autre mouvement social et dans quel autre pays demain ?



En France, le dispositif anti-terroriste d'exception est en place depuis 1986. Seulement pour les terroristes ? Le Syndicat de la magistrature s'inquiétait dans un communiqué du 26 juin 2008 (2) d'une note du ministère de la Justice du 13 juin 2008 (3) invitant les procureurs généraux à transférer à la section anti-terroriste du TGI de Paris des affaires pouvant être rattachées à une « mouvance anarcho-autonome » délimitée d'une façon dangereusement floue. Un décret du 1er juillet 2008 permet au ministère de l'intérieur de ficher et de centraliser les informations relatives à toutes les personnes exerçant un rôle politique, économique, religieux, syndical... dans la société. La loi sur la sécurité intérieure actuellement en préparation devrait permettre les perquisitions en ligne sur l'ordinateur de n'importe quel citoyen, ainsi que faciliter l'écoute des conversations (4).

Ne restons pas silencieux face à l'utilisation arbitraire par un État de l'arsenal anti-terroriste pour affaiblir un mouvement social et politique. Nous ne voulons de cela, ni en Autriche, ni ailleurs.

Pour en savoir plus

Site Austria Solidarity (5), Site de VGT (6), Communiqué de presse international du 25 juin 2008 (7)

Contacts pour la France :

estiva.reus@wanadoo.fr, dom@clam34.org, diana.dc@wanadoo.fr

Estiva Reus (02 98 89 35 30), Dominique Joron (06 88 57 42 06), Diana Chapotin (01 43 84 05 44)

Réseau Austria Solidarity (section française)

(1) <http://www.l214.com/austria-solidarity-lettre-ouverte-president-commission-europeenne>

(2) <http://www.syndicat-magistrature.org/spip.php?article724>

(3) <http://www.mediapart.fr/files/dacg054.pdf>

(4) Cf. deux articles parus dans Le Monde, 24 juin 2008 :

http://www.lemonde.fr/opinions/article/2008/06/24/securete-contre-liberte_1062130_3232.html#ens_id=1062283

http://www.lemonde.fr/societe/article/2008/06/24/fichiers-ecoutes-pouvoir-des-juges-les-points-durs-de-la-loi-securite-interieure_1062178_3224.html#ens_id=1062283

(5) <http://www.austriasolidarity.com/>

(6) http://www.vgt.at/index_en.php

(7) <http://www.l214.com/violation-droits-humains-Autriche>